

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SOISSONS - 0203 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/08/2026 - 2269 - 2009 B 00013 - 509 828 125 - A.D.E.M.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2026

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ADEM 22 RUE DU COLLEGE 02200 SOISSONS France		22 RUE DU COLLEGE 02200 SOISSONS	
SIRET 50922812500013			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	SALON DE COIFFURE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	45 690												
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%													
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%													
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																
<table border="0"> <tr> <td>Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐</td> <td>Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐</td> <td>Autres dispositifs ☐</td> </tr> <tr> <td>France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐</td> <td>Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐</td> <td>Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐</td> </tr> <tr> <td>Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐</td> <td>Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐</td> <td>Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐</td> </tr> <tr> <td>Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐</td> <td>Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐</td> <td></td> </tr> </table>					Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐	France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐														
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐														
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐														
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐															
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐																

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice)

Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
-------------------	--------------------	-------------------

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice)

Base d'imposition	Taux d'imposition
-------------------	-------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet SCEMAMA SCAURE & ASSOCIES 40 RUE LOUIS BLANC 75010 PARIS Tél : 0140346347	Cabinet SCEMAMA SCAURE & ASSOCIES 40 RUE LOUIS BLANC 75010 PARIS Tél : 0140346347

Identité du déclarant :

Date : 17042026 Lieu : SOISSONS

Qualité : PRÉSIDENT

Nom du signataire : M MOREAU ERIC

Alco certifié
confirmé.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2026)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e					
		f					
		g					
		h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Numéro de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
M xxxxxxx	11111						
M xxxxx	11111						
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Désignation de l'entreprise <u>ADEM</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>22 RUE DU COLLEGE 02200 SOISSONS</u>																				
SIREN <table border="1"><tr><td>5</td><td>0</td><td>9</td><td>8</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>												5	0	9	8	2	8	1	2	5
5	0	9	8	2	8	1	2	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	5	
3	1	1	2	2	0	2	5													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	61 212		012			61 212									
			Autres *		014			016												
	Immobilisations corporelles *				028	140 995		030	125 230		15 765									
	Immobilisations financières * (1)				040	58		042			58									
	Total I (5)				044	202 265		048	125 230		77 035									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	184		052			184										
		Marchandises *		060	6 172		062			6 172										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070													
		Autres* (3)		072	3 611		074			3 611										
	Charges constatées d'avance*		092			094														
	Valeurs mobilières de placement		080			082														
	Disponibilités		084	884		086			884											
Total II		096	10 850		098			10 850												
Total général (I + II)										110	213 115		112	125 230		87 885				
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					7 680										
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126					768										
	Réserves réglementées*				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1"><tr><td>131</td></tr></table>)		131			132														
	131																			
	Report à nouveau				134					52 658										
	Résultat de l'exercice				136					(45 690)										
	Subventions d'investissement				137															
	Provisions réglementées				140															
Total I				142					15 415											
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					33 178										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					11 470										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <table border="1"><tr><td>169</td></tr></table> 3 822)		169			172					15 120									
	169																			
	Comptes courants d'associés				173					12 703										
	Autres dettes				175															
Produits constatés d'avance				174																
Total III				176					72 470											
Total général (I + II + III)										180			87 885							
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	63		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ADEM		Néant ☐ *			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le [3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [5]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	8 837		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	152 387	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	8 000		
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	169 225		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	4 494		
	Variation de stock (marchandises)*			236	1 396		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	9 474		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	33		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	61 166		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 757	244	1 427		
	Rémunérations du personnel*			250	100 217		
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)	380		252	32 025		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	7 503		
	Dotations aux dépréciations			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	217 735		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(48 510)		
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294	351		
Produits exceptionnels (IV)				290	3 214		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	43		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(45 690)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles*	322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A) 987		342		
			JEI (44 sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quindecies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 352 Déficit col. 2	354	45 690
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables : * 1 956 dont imputés sur le résultat :			360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 370 Déficit col. 2	372	45 690	

Désignation de l'entreprise : ADEM

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	61 212	402		404		406	61 212	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	60 831	442		444		446	60 831	
	Installations générales agencements divers	450	38 703	452	3 446	454		456	42 149	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	36 929	472	1 086	474		476	38 015	
	Immobilisations financières	480	58	482		484		486	58	
TOTAL		490	197 734	492	4 531	494		496	202 265	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	48 155	532	3 329	534		536	51 484
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	33 660	542	2 273	544		546	35 933
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	35 068	562	1 488	564		566	36 557
TOTAL		570	116 884	572	7 090	574		576	123 974

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : ADEM										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	1 956						
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984	1 956						
Déficits de l'exercice				860	45 690						
Total des déficits restant à reporter				870	47 647						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ADEM
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7680 €
SIEGE SOCIAL : 22, Rue du Collège
02200 - SOISSONS
RCS SOISSONS N 509 828 125

DEPOT DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

PROPOSITION RAPPORT DU PRESIDENT

IV) - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice d'un montant de 45.690 Euros de la manière suivante :

Affectation au report à nouveau	- 45.690 Euros
Total affecté	- 45.690 Euros

Après affectation, la situation nette de la société suivant cette proposition ressort 15.415 Euros.

AFFECTATION PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve l'affectation des résultats proposés par le Président et décide d'affecter le résultat déficitaire de 45.690 Euros de la façon suivante :

- Affectation au report à nouveau	- 45.690 Euros
Total affecté	- 45.690 Euros

Après affectation du résultat, la situation nette de la Société ressort en positif à 15.415 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Le Président

 